

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Catégorie : Aménagement	Source de la saisine : Auto-saisine.	
Décision n° 2021-22		
Date de validation officielle : 08/06/2021	Objet : AVIS Examen d'auto-saisine sur l'étude d'ENERPLAN sur les impacts des parcs photovoltaïque au sol sur la biodiversité	Vote Votes autorisés : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Il s'agit d'une étude commandée par le syndicat des professionnels de l'énergie solaire (ENERPLAN) et le syndicat des énergies renouvelables (SER) à des bureaux d'étude afin de mutualiser et analyser les retours d'expérience sur les parcs photovoltaïques au sol et leurs impacts sur la biodiversité. L'étude s'appuie sur les données de suivi de 100 parcs répartis dans les trois régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Référence de l'étude : I Care & Consult et Biotope, 2020, Photovoltaïque et biodiversité : exploitation et valorisation de données issues de parcs photovoltaïques en France.

Le CSRPN d'Occitanie a transmis aux CSRPN PACA et Nouvelle-Aquitaine les documents de cette étude (rapport final et sa synthèse). Aucune information concernant cette étude n'a été réalisée en Nouvelle Aquitaine auprès du CSRPN ou de ses membres.

Le Président a pris connaissances des documents et note que les analyses reposent sur un faible nombre de données avec l'utilisation de référentiels inappropriés, les jeux de données utilisées sont hétérogènes et mélangent l'analyse de données de sites initialement dégradés avec des sites initialement naturels, de nombreux biais sont recensés dans l'étude. Lors des échanges, il est également noté que l'augmentation de la richesse spécifique de la flore dissimule l'hétérogénéité des milieux et la baisse générale de la patrimonialité. Le document s'appuyant principalement sur la richesse spécifique sans tenir compte de la typicité des cortèges, il faut être prudent quant aux conclusions.

Au vu de ces constats préliminaires, la conclusion affirmée d'effets neutre à positif des parcs photovoltaïques au sol sur la biodiversité n'est pas démontrée.

Le Président propose au vote l'auto-saisine du CSRPN pour formuler un avis pour éclairer les biais introduits dans la démarche et faire connaître l'avis du CSRPN- NA.

Votants : 27 - Pour : 27 ; contre : 0 ; Abstention : 0.

Puis il propose au vote le principe d'un vote électronique sur la décision et l'avis qui résultera des travaux des experts volontaires.

Votants : 27 - Pour : 27, Contre : 0, Abstention : 0

Le CSRPN N-A, réuni en séance plénière, formule à l'unanimité un avis favorable pour une auto-saisine sur l'étude d'ENERPLAN des impacts des parcs photovoltaïques au sol sur la biodiversité et les modalités d'organisation concernant cet avis.

Le Président du CSRPN N-A, Laurent Chabrol

